

Proposition de modification Règlement des championnats Seniors M 2026 / 2027

ARTICLE 5-OBLIGATIONS

IV. CHAMPIONNAT DE DÉPARTEMENTAL 3

Les clubs participant à cette épreuve doivent respecter les obligations suivantes :

Engager au moins 1 équipe de jeunes à 11 au choix OU 1 équipe de jeunes Foot à 5 ou à 8 et d'y participer intégralement.

Sanctions prévues :

Première saison d'infraction : Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place et une amende pour les clubs fixée chaque saison par le comité de Direction (Cf. Droits financiers et amendes).

Deuxième saison d'infraction et au-delà : Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place. Amende doublée

Les clubs nouvellement affiliés seront exonérés de cette obligation la première année de participation.

Argumentation : pour les clubs nouvellement affiliés, il nous semble opportun de leur laisser une saison entière afin de développer leur projet et accueillir des jeunes au sein de leur club sans que cela les pénalise sportivement en cas d'accession à l'issue de leur première saison sportive.